ARRÊTÉ n°2023/07 /1515

Affiché le 17 juillet 2023

Objet : Numérotage d'immeubles
« **passage de l'Abbé Pierre** »

République française
Département du Gard
Commune de Vauvert
Service BEEP

Le maire de la commune de Vauvert

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-30, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-28,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles et R.2512-8, R.2512.11, R.2512-13,

VU le décret n°94-1112 du 19 décembre 1994, relatif à la communication au centre des impôts foncier ou au bureau du cadastre de la liste alphabétique des voies de la commune et du numérotage des immeubles,

Considérant que la commune de Vauvert a opté pour le passage à la numérotation métrique des adresses postales sur son territoire,

Considérant que ce système métrique participe au développement de la fibre optique,

Considérant qu'il y a lieu de modifier et d'attribuer une numérotation de voirie métrique à ces habitations dont l'accès se situe sur la voie « Passage de l'Abbé Pierre »,

ARRÊTE

Article 1 : les immeubles du Passage de l'Abbé Pierre seront numérotés comme il suit :

Nom du propriétaire	*Réf. Cadastrale*	*Adresse actuelle de la parcelle*	Nouveau numéro attribué
Côté PAIR			
PROMOLOGIS SA	AZ n°138-139	**Villa n°1** Passage de l'Abbé Pierre	2
PROMOLOGIS SA	AZ n°138-139	**Villa n°2** Passage de l'Abbé Pierre	8
PROMOLOGIS SA	AZ n°138-139	**Villa n°3** Passage de l'Abbé Pierre	18
PROMOLOGIS SA	AZ n°138-139	**Villa n°4** Passage de l'Abbé Pierre	32
PROMOLOGIS SA	AZ n°138-139	**Villa n°5** Passage de l'Abbé Pierre	36
PROMOLOGIS SA	AZ n°138-139	**Villa n°6** Passage de l'Abbé Pierre	52

PROMOLOGIS SA	AZ n°138-139	**Villa n°7** Passage de l'Abbé Pierre	**56**
PROMOLOGIS SA	AZ n°138-139	**Villa n°8** Passage de l'Abbé Pierre	**72**
PROMOLOGIS SA	AZ n°138-139	**Villa n°9** Passage de l'Abbé Pierre	**98**
PROMOLOGIS SA	AZ n°138-139	**Villa n°10** Passage de l'Abbé Pierre	**112**
Côté IMPAIR			
PROMOLOGIS SA	AZ n°138-139	**6 appartements** Passage de l'Abbé Pierre	**37**
PROMOLOGIS SA	AZ n°138-139	**Villa n°14** Passage de l'Abbé Pierre	**39**
PROMOLOGIS SA	AZ n°138-139	**Villa n°13** Passage de l'Abbé Pierre	**51**
PROMOLOGIS SA	AZ n°138-139	**Villa n°12** Passage de l'Abbé Pierre	**53**
PROMOLOGIS SA	AZ n°138-139	**Villa n°1** Passage de l'Abbé Pierre	**71**

Article 3 : le numérotage est établi par une suite de numéros "métriques", pairs pour le côté droit de la voie, et impairs pour le côté gauche, en sachant que le point zéro se trouve au croisement de l'Allée Pierre Mendès France et du passage de l'Abbé Pierre. Le numéro de l'immeuble est déterminé par la distance en mètre entre le point zéro (du début de la voie) et l'entrée principale de l'immeuble.

Article 4 : la plaque sera de forme rectangulaire, de 15 cm sur 10 cm, en PVC de 10 mm, couleur orangé et lettrage blanc, fabriquée et fournie par les services municipaux. Tout autre modèle est à proscrire. L'entretien et le renouvellement éventuel sont à la charge des propriétaires.

Article 5 : le présent arrêté sera notifié aux propriétaires des parcelles concernées ainsi qu'aux occupants tels que constatés lors du passage des services communaux en avril 2023.

Article 6 : Mme la Directrice Générale des Services, M. le Directeur Général des Impôts (service du cadastre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauvert, le 17 JUIL. 2023

Le maire,

MAIRIE de VAUVERT GARD

Jean Denat

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- *son dépôt en préfecture le.....*
- *sa notification le.....*
- *sa publication le.....*

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,
la directrice générale des services, Yolande Cavalier